

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 551

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 4

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« dont la culpabilité a été déclarée »

les mots :

« déclarée coupable »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel